

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac- Saint-Jean Est, tenue le lundi 12 septembre 2011, à 19 : 30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. BERTHOLD TREMBLAY  
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD  
M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. MAGELLA DUCHESNE  
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAU, Secrétaire-trésorier.

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

215.09.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette assemblée et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

**2.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DALLAIRE. RE: RÈGLEMENT 310-09**

Deux soumissions furent reçues pour le pavage de la rue Dallaire sur quatre entreprises invitées, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Compagnie asphalte ltée (CAL)	75 361.39 \$
2. Asphalte Henri Laberge Inc.	81 217.36 \$

216.09.11

Après quelques explications, il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'accorder le contrat pour les travaux de pavage sur la rue Dallaire au

plus bas soumissionnaire conforme soit, Compagnie Asphalte Ltée (CAL), au montant de 75 361.39 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**3.- AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN DE GÉRARD SIMARD SUR UNE PARTIE DU LOT 55, RANG 5, CANTON DE KÉNOGAMI. RE: RÈGLEMENT 310-09**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Bruno désire acquérir incessamment un terrain d'une superficie de cinq mètres (5,00 m) sur les côtés Nord et Sud, et de quinze mètres et trente-deux centièmes (15,32 m) sur les côtés Est et Ouest, situé sur une partie du lot 55 du rang 5, Canton de Kénogami, appartenant à messieurs Gilles et Gérard Simard, dans le cadre de son projet commun d'alimentation en eau potable avec les municipalités de Larouche et d'Hébertville-Station;

1 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un terrain situé sur une partie du lot 55, rang 5, Canton de Kénogami, le tout conformément au plan FG-1461 (b) de Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2608, et faisant partie intégrante de cette résolution, au montant de 2 000 \$ plus les taxes, si applicables.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune question.

**5.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

218.09.11 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 19:55 HEURES

LE MAIRE

M. RÉJEAN BOUCHARD

LE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORI  
ER

GILLES BOUDREAU